Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260710-DCM_2026_085_2-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2026

CONVOCATION : 03 juillet 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Erwan MOREAU, Etienne JEGOU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE.
Absents : Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Thierry GUERRIAU, Véronique FRUGNAC, Audrey BOURDIN, Yves-Marie LALLICAN, Sylvie DUHAMEL, Erwan HERVÉ.
Procurations : Jérôme CUSSONNEAU, Yannick GOURIÉ, Jean-François LE BOUGUENNEC, Christine TROCHU, Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Etienne JEGOU, Insaf GUETAT ANTOINE.

85. ENFANCE-JEUNESSE - Avenant 4 à la DSP pour l'organisation, l'animation et la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement (Acte 1.2)

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
Vu les précédents avenants au contrat de concession de la DSP,

Yannick GOURIÉ, adjoint à l'enfance jeunesse présente l'exposé suivant :

L'avenant 4 concerne une modification d'accueil pour les 12-17 ans de l'espace jeunes. Aujourd'hui, cet espace est ouvert en période scolaire les mercredis de 14h à 18h, les samedis de 14h à 17h et un vendredi par mois de 18h à 22h selon un planning pré établi. Pendant les vacances, lundi, mardi, mercredi, vendredi de 14h à 18h et le jeudi de 15h à 22h.

Le nombre réel de « journée jeunes » (JJ) effectué pour les 12-17 ans a été de 1 033 en 2024-2025. Le cahier des charges indiquait un objectif de 1 507.
A contrario, l'ALSH 3-12 ans a dépassé l'objectif initial inscrit au marché : 7 439 Journée Enfant ciblé pour 8 950 JE effectué.

Pour 2026/2027 :

L'ouverture de l'ALSH 3-12 ans ne va pas évoluer.

L'avenant 4 porte sur la modification des jours d'ouverture et les horaires pour l'Espace Jeunes. Il s'agit d'adapter au mieux les horaires et jours pour capter les jeunes. Léo Lagrange Animation a constaté une fréquentation moindre le samedi notamment.

Le nombre de jours d'ouverture annuel pour l'Espace Jeunes va évoluer pour passer à 145 jours (au lieu de 135) répartis ainsi :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260710-DCM_2026_085_2-DE

- 35 journées les mercredis
- 10 vendredi en période scolaire
- 25 samedis scolaires
- 34 journées lors des petites vacances
- 31 journées lors des grandes vacances estivales

Il y a une incidence financière de +3 053€ par rapport au budget initial.

Vu l'avis de la commission EJVS en date du 28/05/2026 se prononçant sur la proposition n°3,
Vu l'avis de la commission AFRH en date du 25/06/2026,

Ceci exposé,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux horaires d'ouverture de l'Espace Jeunes pour l'année 2026-2027,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant 4 (ANNEXE n°2) et tout document relatif à cette décision

Pour extrait certifié conforme,

